

*ACTIVITÉS EXTÉRIEURES**Mai-Juin 1990***Afrique****Soudan**

Après une interruption de six mois, exception faite de quelques vols techniques, le CICR a pu reprendre ses vols réguliers au Soudan: c'est ainsi que dès le 3 mai les destinations suivantes ont pu être atteintes, selon un plan de vol remis chaque semaine aux deux parties: Wau, Juba et Malakal, à partir de Khartoum et Kongor, Leer et Bor, et à partir de Lokichokio (Kenya). En plus du personnel CICR, les avions ont acheminé des semences, des outils et le matériel nécessaire aux programmes vétérinaires.

Les convois routiers qui gagnent le Sud-Soudan à partir de la base de Lodwar au Kenya ont continué d'acheminer des secours en dépit des conditions météorologiques et d'un tremblement de terre qui ont endommagé les routes et détruit un pont. Durant la période considérée deux convois routiers ont réussi à effectuer le trajet de Lodwar à Bor et Kongor. Rappelons par ailleurs que le CICR achemine aussi du matériel par barges, sur le Nil, de Bor à Leer, via Adal et à Yirol, via Ghambe.

Outre son assistance aux populations des régions affectées par les conflits internes, le CICR a été appelé à assister les personnes déplacées en raison des tensions prévalant à la frontière entre le Soudan et le Tchad. Les 27 et 28 mai, trois vols CICR ont acheminé des secours (couvertures, bâches, savon, dura et huile végétale) à El Fasher d'où la Société nationale a organisé les distributions.

Ethiopie

Le 19 juin, un accord a été conclu entre le CICR, le gouvernement éthiopien et la Société nationale, qui précise les modalités d'action des équipes chirurgicales du CICR envoyées en Ethiopie pour renforcer les structures médicales existantes.

Au début de juin, dès que le CICR a reçu la confirmation que son assistance médicale en faveur des blessés de guerre serait bien accueillie, un délégué et un médecin se sont rendus à Bahr Dar, Dessie et Asmara afin d'évaluer les besoins dans le domaine chirurgical. Les capacités locales d'accueil et de traitement des patients se sont avérées nettement insuffisantes pour faire face à l'afflux de blessés. Le CICR a, par conséquent, immédiatement mobilisé des équipes médicales qui sont arrivées à Addis-Abbeba dans la dernière semaine de juin. Une première équipe chirurgicale a commencé son travail à Dessie, le 24 juin.

Somalie

Un premier convoi routier du CICR a quitté le port de Berbera le 26 mai pour se rendre à Boroma en passant par Hargeisa. Il était chargé de nourriture destinée aux populations déplacées qui ont trouvé refuge dans les collines au nord-est de Boroma: au cours d'une mission d'évaluation effectuée au mois de février, les conditions de vie de ces personnes avaient été considérées comme très précaires. Entre le 28 mai et le 1^{er} juin, 14.600 personnes ont ainsi reçu une assistance alimentaire. Sur le chemin du retour, les délégués ont pu effectuer des missions d'évaluation aux alentours de Hargeisa.

La délégation s'est par ailleurs penchée sur les modalités de l'opération de rapatriement des premiers réfugiés éthiopiens, regroupés dans des camps au nord-est de la Somalie. En coordination avec le HCR, les gouvernements et les Sociétés nationales d'Ethiopie et de Somalie ainsi qu'avec la délégation d'Addis-Abeba, les derniers préparatifs ont pu être effectués permettant ainsi de commencer les rapatriements au début du mois de juillet.

Ouganda

Les quelque 120.000 personnes déplacées de la région de Kumi, qui avaient été regroupées dans plus de dix camps dans le district, n'avaient, à la fin de juin, toujours pas pu regagner leurs villages. Dans un premier temps le CICR avait fourni de l'assistance non alimentaire car d'autres organisations s'étaient chargées de la nourriture. Durant le mois de juin cependant, en raison des conditions de sécurité de plus en plus aléatoires, ces organisations se sont progressivement retirées. Devant l'urgence de la situation, le CICR a accepté de prendre le relais de la distribution de nourriture à partir du mois de juillet et pour une période de trois mois. Dans la dernière semaine

de juin, les délégués ont effectué l'enregistrement d'environ 8.500 bénéficiaires.

Après un an d'absence, le CICR s'est à nouveau rendu à Kitgum, où il a présenté une série de séances de diffusion tout en procédant à des évaluations des besoins médicaux et en reprenant le travail d'Agence. Par ailleurs, le CICR est retourné à Soroti après trois mois de suspension des activités, pour reprendre là aussi le travail d'Agence et de protection de la population civile.

Mozambique

Durant les mois de mai et juin, plusieurs missions ont été effectuées par route dans des zones affectées par le conflit. Au cours de leurs déplacements dans la province de Nampula, les délégués ont constaté des besoins en médicaments et en matériel médical de base, auxquels le CICR prévoit de répondre, en dépit des conditions de sécurité précaires et des difficultés d'acheminement et de distribution.

En effet, pour atteindre les populations isolées, il est nécessaire de se déplacer à pied en empruntant des pistes à travers la brousse et la forêt. Une autre mission qui a été faite dans la province de Zambezia a dû être prolongée bien au-delà de la durée prévue, pour des raisons de sécurité. Les délégués, qui n'avaient pas pu maintenir le contact avec le CICR durant leur mission, ont cependant pu évaluer les besoins d'environ 150.000 personnes, qui vivent en groupes isolés. Là aussi, ce sont les médicaments et le matériel médical de base qui manquent, auxquels il faut ajouter l'absence d'infrastructures sanitaires adéquates. En revanche, l'état nutritionnel des personnes rencontrées semblait satisfaisant.

Libéria

En raison de la dégradation de la situation, notamment dans la capitale, Monrovia, le CICR a été amené à prendre des mesures visant à protéger la population civile. Suite à l'attaque perpétrée au début du mois de juin contre le camp de personnes déplacées installé dans l'enceinte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les agences onusiennes ont quitté le pays et les familles se sont réfugiées dans un centre appartenant à la Fédération luthérienne mondiale, qui a été mis sous la protection de l'emblème de la croix rouge.

De son côté, la Société nationale a mis sur pied des distributions alimentaires qui ont eu lieu trois fois par semaine, au bénéfice des personnes déplacées provisoirement installées chez des parents ou dans des abris de fortune.

Devant l'afflux de personnes sollicitant la protection du CICR, la délégation a ouvert un centre d'accueil le 15 juin, dans une école méthodiste pouvant abriter jusqu'à 1.000 personnes. La Société nationale a assuré un service d'infirmerie nuit et jour et fourni aux occupants une assistance alimentaire et matérielle de base.

Les délégués ont également assuré l'évacuation d'une soixantaine d'étudiants étrangers, à la demande du HCR qui, rappelons-le, s'est retiré au début du mois de juin.

Sur le plan médical, le CICR a mis sur pied un service d'ambulances et, suite à la mission d'évaluation effectuée dans les régions tenues par les rebelles, a décidé de fournir du matériel médical et des médicaments aux hôpitaux et dispensaires de ces régions.

Les pays voisins continuaient de recevoir des vagues de réfugiés: c'est ainsi que 10.000 personnes ont quitté le Libéria au début du mois de juin pour se rendre en Sierra Leone où la Société nationale a ouvert un bureau d'Agence.

Amérique latine

Nicaragua

Dès le début des négociations ayant abouti à la démobilisation de la Contra, le CICR avait manifesté son intérêt pour cette dynamique de paix auprès des parties concernées et avait exprimé, à diverses reprises, sa disponibilité pour aider à la réinstallation des démobilisés.

En juin, pendant que se déroulait ce processus de démobilisation, la délégation du CICR a donc suivi de près la situation en s'efforçant de détecter les éventuels besoins de ces personnes en matière de protection comme d'assistance matérielle. Fin juin, une aide matérielle était prévue uniquement pour les civils déplacés (Jinotega et Bluefields) et pour les réfugiés rentrant dans leur région d'origine (Puerto Cabezas, Rio Coco Arriba).

De façon plus générale, outre l'activité déployée par la délégation dans le cadre de cette démobilisation, l'accord de Toncontin du 23 mars 1990 mettant fin à un conflit vieux de plus de dix ans, a permis aux délégués de commencer de réduire leurs activités dans les lieux de détention: les détenus de sécurité que visitait le CICR ont en

effet été pratiquement tous libérés. Ces amnistiés et leurs familles continuent de recevoir une aide du CICR lorsque nécessaire.

El Salvador

Les délégués du CICR ont pu assurer un meilleur suivi de la population civile, tant sur le plan médical que dans les domaines de la protection ou de l'échange de nouvelles familiales. Grâce à des sorties fréquentes en zones conflictuelles, les délégués ont pu constater que la situation tendait à se normaliser, même si des attaques indiscriminées ou l'explosion d'engins abandonnés, tels que mines ou grenades, ont continué de faire des victimes parmi les civils.

Concernant les activités du CICR dans le domaine de la détention, les délégués ont visité, en juin, 94 lieux de détention, où ils se sont entretenus avec 221 prisonniers.

Panama

Le général Noriega, destitué lors du renversement du régime militaire au Panama, a été visité pour la deuxième fois, ainsi que deux autres prisonniers de guerre panaméens, par un délégué du CICR au «Metropolitan Correctional Centre» de Miami, où ils sont détenus depuis janvier 1990.

Asie

Conflit afghan

En mai et juin, les délégués du CICR, qu'ils soient basés au Pakistan ou en Afghanistan, ont poursuivi leurs efforts en faveur des victimes du conflit afghan. Ils ont conduit des missions dans de nombreuses régions où, pour quelques-unes d'entre elles, ils n'avaient jamais pu se rendre jusqu'à maintenant.

C'est ainsi qu'au début du mois de juin, une équipe du CICR partie de Quetta (Pakistan) a pénétré, pour la première fois, dans la ville de Kandahar. Sur place, les délégués ont pris contact avec les autorités locales, procédé à une évaluation des structures médicales existantes et effectué leur travail dans le domaine de l'Agence de recherches. Par ailleurs, une autre équipe, partie elle de Kaboul, s'est rendue, pour la première fois également, dans la région de Shakardarah, au nord de la capitale. Cette mission initiale, entreprise au début de mai, fut suivie de plusieurs autres, dans le but de définir de l'em-

placement d'un poste de premiers secours. A Herat et à Mazar-I-Sharif, des négociations avec les parties concernées ont aussi été entreprises dans le même but.

Dans le même temps, l'hôpital du CICR à Kaboul a connu un fort taux d'activité. Le nombre des blessés admis et des interventions chirurgicales pratiquées a nécessité l'envoi sur place, début juin, d'une quatrième équipe chirurgicale.

Sri Lanka

Dès le début des affrontements qui, à partir du 11 juin, ont opposé les forces gouvernementales aux combattants du LTTE («Liberation Tigers of Tamil Eelam») dans le nord-est de l'île, le CICR a pris contact avec les deux parties afin de rappeler le rôle de l'institution dans ce genre de situation. Un dispositif d'urgence a été mis en place et les délégués ont effectué plusieurs missions d'évaluation des besoins humanitaires de la population civile affectée par les événements. De plus, ils ont également visité des personnes arrêtées en raison des événements à Trincomalee, Batticaloa et Colombo.

Parallèlement aux activités menées dans le contexte du nord-est, la délégation a poursuivi ses tâches, plus particulièrement dans le domaine des visites aux personnes détenues en relation avec le conflit inter-cinghalais. Ainsi, depuis le début des visites, en octobre 1989, plus de 16.000 prisonniers ont été visités dans plus de 280 lieux de détention, dans la capitale comme en province.

Conflit cambodgien

L'année dernière, suivant l'idée que l'échange de nouvelles entre les Cambodgiens vivant dans les camps de la frontière et leurs parents restés au Cambodge est un facteur relativement important dans la libre décision des premiers à rentrer chez eux, le CICR avait décidé de multiplier ses efforts dans le domaine de l'Agence de recherches. Après une année de formation, de restructuration et de travail patient, il est apparu que, durant la période sous revue, une véritable correspondance s'est établie entre la population des camps et celle de l'intérieur du Cambodge par le biais d'échanges de messages Croix-Rouge. De plus, le nombre de réponses positives données aux demandes de recherches concernant des personnes vivant au Cambodge a lui aussi considérablement augmenté; au mois de juin, par exemple, le nombre de réponses de ce type s'est élevé à 130, alors que, pour comparaison, il n'était que de 188 pour les douze mois de 1989.

Indonésie

Le 22 mai et le 5 juin, le CICR a organisé le départ de Timor-Est vers le Portugal de 45 personnes. Rappelons que le CICR a mis en œuvre ce programme de départ vers le Portugal et vers l'Australie, il y a dix ans. Jusqu'à maintenant, avec l'accord de toutes les parties concernées, 930 personnes ont pu bénéficier de ce programme.

Moyen-Orient

Irak/Iran

Toujours préoccupé par le sort des prisonniers de guerre capturés de part et d'autre, le CICR a remis un plan d'action humanitaire aux deux parties, respectivement le 3 mai à l'Iran et le 7 à l'Irak. Ce document demande que les deux parties s'engagent à fournir au CICR la liste de tous les prisonniers identifiés comme blessés ou malades, dont le rapatriement devrait intervenir au plus vite, ainsi que la liste de tous les prisonniers de guerre enregistrés ou non, internés ou non, et cela afin de notifier le pays d'origine et les familles des prisonniers et permettre au CICR d'établir un programme de visites qui devraient débuter dans les deux pays un mois après la remise de cette liste.

Le directeur des Opérations s'est ensuite rendu à Téhéran, du 18 au 21 mai, puis à Bagdad, du 8 au 12 juin, pour discuter ce plan d'action avec les autorités concernées.

A l'issue de ces entretiens, une version finale du plan d'action tenant compte des remarques émanant des autorités des deux pays a été remise à mi-juin par le CICR aux deux parties. Une note verbale accompagnait ce document et demandait une réponse formelle des gouvernements de Téhéran et de Bagdad à ces propositions.

Par ailleurs, le CICR, et en particulier sa délégation de New York, ont poursuivi des contacts auprès des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et des représentants de plusieurs autres pays, afin de les tenir informés de la teneur de ce plan d'action et de l'évolution de la situation.

Iran

Dans le cadre du tremblement de terre qui a dévasté des villages entiers, en particulier dans la province de Gilan, le 21 juin, la délégation du CICR s'est préoccupée du sort des prisonniers de guerre détenus dans les régions sinistrées. Selon les autorités, seuls quelques

prisonniers de guerre auraient été blessés. Des messages vierges ont été remis au Croissant-Rouge iranien pour distribution rapide aux prisonniers de guerre concernés, afin que ces derniers soient en mesure de rassurer dans les meilleurs délais leurs familles en Irak.

Parallèlement, en Irak, les délégués ont distribué ces mêmes formulaires aux prisonniers de guerre iraniens dont la famille vivait dans la zone sinistrée.

Liban

Tandis que le CICR poursuivait ses efforts en vue d'obtenir la libération de ses deux délégués enlevés à Saïda, le 6 octobre 1989, la délégation de Beyrouth a continué de venir en aide aux victimes du conflit libanais. En collaboration avec la Croix-Rouge libanaise, une assistance a continué d'être fournie aux familles déplacées et des secours ont été acheminés dans les nouvelles zones chrétiennes de combats du Metn et de Kesrouan et dans les régions touchées par le conflit interchiite de l'Iklim al Touffah. La tournée des hôpitaux et dispensaires, ainsi approvisionnés en matériel de base, a également été poursuivie régulièrement sauf lorsque la violence des affrontements a contraint la délégation à suspendre son action dans certains endroits.

Par ailleurs, les délégués ont poursuivi leurs visites aux lieux de détention, où ils ont vu plus de 500 détenus en mai-juin. Pendant cette même période, le CICR a assisté à deux reprises à la libération de prisonniers par l'armée libanaise du général Aoun. Les délégués ont vérifié l'identité des captifs libérés et ont organisé, pour certains d'entre eux, leur retour au foyer. De leur côté, les forces libanaises ont libéré un groupe de six détenus, le 7 juin.

Israël et territoires occupés

A la suite de l'attentat de Rishom le Zion, le 20 mai, de violents affrontements ont secoué toutes les régions des territoires occupés. Les délégués du CICR ont aidé à évacuer les blessés et ont veillé à ce que les ambulances puissent circuler sans entraves. Des équipes du CICR ont fait la tournée des hôpitaux et des dispensaires, fournissant parfois médicaments et matériel médical d'urgence, et mettant en contact les blessés avec leurs familles lorsque nécessaire.

Enfin, le CICR a relevé, dans un communiqué que, pour la seconde fois en moins d'un mois, les territoires occupés avaient été le théâtre d'explosions de violence et d'une répression faisant des centaines de blessés et de nombreux morts. Il a exprimé sa vive inquiétude quant à la persistance et au durcissement de ce conflit et a

exhorté la puissance occupante à tout mettre en œuvre pour que le respect de la vie et l'intégrité physique de la population civile soient assurés.

Europe

Roumanie

Les affrontements qui ont éclaté, les 13 et 14 juin, à Bucarest, ont conduit le CICR à offrir ses services au gouvernement roumain pour visiter les personnes détenues en raison des événements. Ces démarches, appuyées par une lettre du président du CICR, C. Sommaruga, au président de la Roumanie, Ion Iliescu, ont été reçues favorablement par les autorités roumaines et la visite des lieux de détention a commencé dès le 25 juin. Malheureusement, cinq jours plus tard, cette tâche était interrompue par les autorités qui estimaient que la visite d'un délégué du CICR à un prévenu sans présence d'un tiers (comme l'exigent les critères du CICR), était contraire à la loi roumaine. Des démarches ont aussitôt été entreprises par le CICR auprès des autorités roumaines afin d'éclaircir la nature de l'objection et d'obtenir des garanties quant à la poursuite des visites selon les modalités habituelles du CICR.

Par ailleurs, à la suite de ces événements, l'équipe du CICR a fait le tour des hôpitaux accueillant les blessés. C'est en partie grâce au matériel fourni précédemment par le CICR et les Sociétés nationales que les hôpitaux de Bucarest ont pu faire face à ce soudain afflux de blessés.
